

## Compte rendu de la séance du 09 avril 2021

**Président :** COMTE Philippe

**Secrétaire :** SALVAT Christophe

**Présents :** Patrice BOUSQUET, Philippe COMTE, Florence FROU, Béatrice GAMBUS, Bénédicte POLET, Didier SACCO, Christophe SALVAT

**Excusés :**

**Absents :**

**Représentés :**

Ordre du jour:

DÉLIBÉRATIONS :

- Approbation du compte de gestion 2020 M14 dressé par Mme la Perceptrice de Limoux
- Approbation du compte administratif 2020 M14
- Affectation du résultat de fonctionnement M14
- Approbation du compte de gestion 2020 M49 dressé par Mme la Perceptrice de Limoux
- Approbation du compte administratif 2020M49
- Affectation du résultat de fonctionnement M49
- Vote des taux des taxes d'imposition directes
- Vote du Budget 2021 M14
- Vote du Budget 2021 M49

AFFAIRES COMMUNALES / QUESTIONS DIVERSES

DÉLIBÉRATIONS :

Vote du compte de gestion 2020 - m14 ( DE 2021 08) Résultat du vote : Adoptée  
**Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Philippe COMTE

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de

paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote du compte administratif 2020 - m14 ( DE 2021 09) Résultat du vote :

**Adoptée Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Philippe COMTE

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Philippe COMTE après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	11 017.60			70 937.04	11 017.60	70 937.04
Opérations exercice	116 516.77	74 136.45	246 336.79	299 756.61	362 853.56	373 893.06
<b>Total</b>	<b>127 534.37</b>	<b>74 136.45</b>	<b>246 336.79</b>	<b>370 693.65</b>	<b>373 871.16</b>	<b>444 830.10</b>
Résultat de clôture	53 397.92			124 356.86		70 958.94
Restes à réaliser	6 245.23				6 245.23	
<b>Total cumulé</b>	<b>59 643.15</b>			<b>124 356.86</b>	<b>6 245.23</b>	<b>70 958.94</b>
Résultat définitif	59 643.15			124 356.86		64 713.71

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement - m14 ( DE 2021 10) Résultat du vote :

**Adoptée Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 124 692.35**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	70 937.04
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	51 268.46
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>53 755.31</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2020</b>	<b>124 692.35</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2020</b>	<b>124 692.35</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	59 643.15
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	65 049.20
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2020</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Vote du compte de gestion 2020 - m49 ( DE 2021 11) Résultat du vote : Adoptée

**Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de COMTE Philippe

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui

de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote du compte administratif 2020 - m49 ( DE 2021 12) Résultat du vote :

**Adoptée Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de COMTE Philippe

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par COMTE Philippe après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		138 613.35		73 136.13		211 749.48
Opérations exercice	29 511.80	20 189.94	60 405.19	52 503.08	89 916.99	72 693.02
<b>Total</b>	<b>29 511.80</b>	<b>158 803.29</b>	<b>60 405.19</b>	<b>125 639.21</b>	<b>89 916.99</b>	<b>284 442.50</b>
Résultat de clôture		129 291.49		65 234.02		194 525.51
Restes à réaliser	40 000.00				40 000.00	
<b>Total cumulé</b>	<b>40 000.00</b>	<b>129 291.49</b>		<b>65 234.02</b>	<b>40 000.00</b>	<b>194 525.51</b>
Résultat définitif		89 291.49		65 234.02		154 525.51

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

#### 4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement - m49 ( DE 2021 13) Résultat du vote :

**Adoptée Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 65 234.02**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	73 136.13
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	69 000.75
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>DEFICIT</b>	<b>-7 902.11</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2020</b>	<b>65 234.02</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2020</b>	<b>65 234.02</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	65 234.02
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2020</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 ( DE 2021 14)

**Résultat du vote : Adoptée Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0 Refus :**

**0**

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'imposition

Directe pour l'exercice 2021.

Aussi M. le Maire indique-t-il à l'assemblée les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des taxes directes locales, à savoir la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

M. le Maire précise que la fixation des taux proposés ci-dessous doit permettre de dégager pour l'exercice 2021 des recettes fiscales appelées à couvrir le besoin de financement du projet de budget communal à hauteur de 154 390.00 €uros. Pour obtenir ce produit, sans augmenter la pression fiscale sur les contribuables, M. le maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver les taux d'imposition suivants au titre de l'année 2021 :

Taxes	Taux 2020	Taux 2021
Taxe foncière sur les propriétés bâties	63.35 %	63.35 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	122.62 %	122.62 %

Le conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette question.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de sa Présidente et après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L2312-1 et suivants ;

VU la loi n°80-10 de janvier 1980 portant augmentation de la fiscalité directe locale, et précisant les taux plafonds communaux des taxes directes locales

VU le Code Général des Impôts, et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies ;

VU la loi de finance annuelle ;

VU l'état 1259 COM portant notification des bases nettes d'impositions des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'année 2021 ;

VU les taux appliqués l'année dernière et le produit fiscal attendu cette année ;

Considérant que le projet de Budget Communal relatif à l'exercice 2021 nécessite un produit fiscal de 154 390.00 Euros

DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés,

- De Fixer ainsi qu'il suit les taux d'imposition directe communale pour l'exercice 2020, taux qui seront

Reportés sur l'état 1259 COM :

Taxes	Taux 2020	Taux 2021
Taxe foncière sur les propriétés bâties	63.35 %	63.35 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	122.62 %	122.62 %

- De donner pleins pouvoirs à M. le Maire, en tant que personne responsable, pour signer l'état N°1259 COM décrit ci-dessus ;
- D'indiquer que le produit fiscal attendu pour l'année 2021 est donc de 154 390.00 Euros.

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en sous-préfecture.

**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 M14 ( DE 2021 15) Résultat du vote : Adoptée**  
**Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0**  
**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 M14**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 M14 arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 452 365.11 €

Dépenses et recettes d'investissement : 387 918.86 €

**DEPENSES RECETTES**

**Section de fonctionnement 452 365.11 € 452 365.11 €**

**Section d'investissement** 387 918.86 € 387 918.86 €

**TOTAL** 840 283.97 € 840 283.97 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le projet de budget primitif 2021 M14,

**Après en avoir délibéré,**

APPROUVE le budget primitif 2021 M14 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

**DEPENSES RECETTES**

**Section de fonctionnement** 452 365.11 € 452 365.11 €

**Section d'investissement** 387 918.86 € 387 918.86 €

**TOTAL** 840 283.97 € 840 283.97 €

**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 M49 ( DE 2021 16) Résultat du**

**vote : Adoptée Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0**

**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 M49**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 M49 arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 146 759.67 €

Dépenses et recettes d'investissement : 426 612.48 €

**DEPENSES RECETTES**

**Section de fonctionnement** 146 759.67 € 146 759.67 €

**Section d'investissement** 426 612.48 € 426 612.48 €

**TOTAL** 573 372.15 € 573 372.15 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le projet de budget primitif 2021 M49,

**Après en avoir délibéré,**

APPROUVE le budget primitif 2021 M49 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

**DEPENSES RECETTES**

**Section de fonctionnement** 146 759.67 € 146 759.67 €

**Section d'investissement** 426 612.48 € 426 612.48 €

**TOTAL** 573 372.15 € 573 372.15 €

**AFFAIRES COMMUNALES / QUESTIONS DIVERSES :**

- **Elections municipales complémentaires :** Les élections municipales complémentaires, pour élire 4 Conseillers Municipaux suite à des démissions, se dérouleront le 30 mai pour le premier tour et le 6 juin si il y a besoin d'un second tour. Les candidats pourront déposer leur candidature à la sous préfecture de Limoux, sur rendez-vous au 04

68 31 93 44 ou au 04 68 31 03 50. Les dépôts pourront se faire le **mardi 11 mai de 13 h 30 à 17 h** ou le **jeudi 13 mai de 14 h à 18 heures (une permanence sera assurée durant ce jour férié).**

- Une réunion pour analyser le fonctionnement de la cantine a eu lieu dernièrement, en présence notamment de M. Escoffier, professionnel de la restauration. Il en est ressorti que le fonctionnement est bon et que la Cantinière accompli son travail de façon très satisfaisante.

Quelques petits points d'amélioration ont été relevé et seront mis en place très prochainement :

- remplacement de l'huile de tournesol par de l'huile de colza dans les salades
- concernant la cuisson à l'huile d'olive plutôt qu'au beurre, cela paraît difficile car le goût de l'huile d'olive est fort et peu apprécié par les élèves
- remplacement de l'amidon de maïs par de la fécule de pomme de terre
- nous allons contacter la médecin de la PMI au Département pour lui soumettre les menus afin qu'elle puisse nous apporter son expertise.

Le Maire,  
Philippe COMTE